POINT JUSTICE

A pour but de faciliter l'accès au droit de tous les citoyens sans conditions de ressources, en mettant à disposition :

Un service d'accueil **GRATUIT** et **CONFIDENTIEL**

Une aide pour **l'orientation** et **l'information** sur toutes les questions **d'ordre juridique**.

Un accès à des **associations spécialisées** et à des **professionnels du droit**.

Divorce - Agression - Succession - Violence - Problèmes de garde d'enfants - d'Impôts - d'Assurances - de Logement - d'Emploi etc..

point-justice

Résidence Philippe, Bât D
17500 JONZAC
T. 05.46.48.58.10
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Vous avez rendez-vous le :

POINT JUSTICE

des professionnels à votre service :

AVOCATS :

Conseils juridiques dans tous domaines.

CIDFF 17 :

Informations juridiques sur les droits des femmes et des familles (emploi, divorce, garde d'enfants,...)

CIDFF 17 Service d'Aide aux victimes :

Violences intra-familiales, harcèlements, vols, accidents, escroqueries etc..

NOTAIRES :

Droits immobilier, successions, famille ...

UDAF 17 :

Service d'appui et d'information aux tuteurs familiaux (demande de curatelle, tutelle,...)

ADIL 17 :

Informations sur le droit du logement (travaux, insalubrité, loyer impayé,...)

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Auxiliaire de justice bénévole, il accompagne les parties à la recherche d'une solution amiable à leur différend.

ECRIVAIN PUBLIC :

Apporter une aide aux personnes dans la lecture, compréhension ou rédaction de tout type de document administratif, juridique et privé

POINT JUSTICE de JONZAC

Service juridique de proximité ouvert à tous

Connaître et exercer vos droits et devoirs

- Quels sont vos droits ?
- À qui vous adresser ?
- Qui peut vous conseiller ?

GRATUIT - CONFIDENTIEL - ANONYME

SUR RENDEZ-VOUS

point-justice
informer, orienter, aider

maison de l'emploi de Haute-Saintonge
(tout le monde s'y retrouve)

CDAD CHARENTE-MARITIME

HAUTE SAINTONGE

L'ACCÈS AU DROIT

Connaître ses droits et obligations, être en mesure de les exercer, est un besoin essentiel pour chaque individu et un élément fondamental du pacte social.

Si l'adage selon lequel "nul n'est censé ignorer la loi" est couramment utilisé, la complexité du droit, son évolution rapide et son caractère spécialisé ne permettent pas toujours de le comprendre en détail.

Si la loi réprime, elle a aussi pour objectif de protéger les citoyens dans une fonction de régulation des rapports sociaux.

Faciliter l'accès au droit de tous, notamment des personnes les plus fragiles, est un objectif permanent du ministère de la justice.

L'accès au droit a été consacré par la loi du 18 novembre 2006 de modernisation de la justice de XXIe siècle comme composante du service public de la justice.

Les conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) du territoire national recensent, impulsent et coordonnent les actions pour l'accès au droit, au bénéfice de tous.

Les partenaire qui animent des permanences de proximité au sein des "Point Justice" sont au contact direct des usagers afin de répondre à leurs besoins dans tous les champs juridiques de la vie quotidienne (famille, travail, logement, consommation etc...)

Cette brochure vous donnera les repères nécessaires pour vous adresser à l'interlocuteur dont vous avez besoin pour l'obtention d'informations juridiques et de conseils dans vos démarches.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

point-justice
informer, orienter, aider

1 Pour qui ?

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc..

2 Pourquoi ?

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité, etc..

3 Où ?

Votre Point Justice est situé au sein des locaux de la Maison de l'Emploi de Haute Saintonge à JONZAC.

4 Comment ça marche ?

- **Contactez votre Point Justice**
- **Un premier entretien d'écoute et d'orientation**
- **Une consultation juridique avec un professionnel du droit ou une information juridique (avec une association par exemple)**

5 Avec qui ?

Avocats - Notaires - Associations - Juristes - etc...

6 Quand ?

- **À tout moment pour être informé de ses droits**
- **Avant, pendant ou après une procédure judiciaire**